

Nettoyeur d'injecteur

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 2017-07-10 Date de révision: 2023-01-10 Version: 2.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Nettoyeur d'injecteur
Code du produit : 695

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions : Additif à l'essence

1.3. Fournisseur

Fabricant
Kleen-Flo Tumbler Industries Ltd.
75 Advance Blvd.
Brampton, Ontario L6T 4N1
Canada
T (905) 793-4311

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 450-625-6444 (du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00, heure de l'Est) (en français seulement)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Muta. 1B	H340	Peut induire des anomalies génétiques
Carc. 1B	H350	Peut provoquer le cancer
Repr. 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
STOT RE 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) : 

Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H340 - Peut induire des anomalies génétiques
H350 - Peut provoquer le cancer
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Nettoyeur d'injecteur

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Conseils de prudence (GHS CA)

- H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant.
- P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- P243 - Prendre des précautions pour prévenir les décharges statiques
- P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.
- P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.
- P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P331 - NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau
- P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
- P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
- P405 - Garder sous clef.
- P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Solvant Stoddard	White spirit / Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition-; non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148.8 et 204.4°C (entre 300 et 400°F).]	n° CAS: 8052-41-3	65 - 85

Nettoyeur d'injecteur

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Cymènes	CBenzene, methyl(1-methylethyl)- / Cymene (2-, 3-, 4-isomers) / cymene / Methyl(1-methylethyl)benzene / Cymene (o-, m-, p-isomers) / Methylisopropylbenzene / Methylisopropylbenzenes / Isopropyltoluenes / Cymene	n° CAS: 25155-15-1	10 - 30
Solvant naphta aromatique léger	Solvant naphta aromatique léger (pétrole) / Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition- non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 °C (entre 275 et 410°F).]	n° CAS: 64742-95-6	5 - 13
Polyoléfine alkyl phénol alkyl amine	-	Secret commercial	1 – 5
1,2,4-Triméthylbenzène	1,2,4-triméthylbenzène	n° CAS: 95-63-6	1 – 5
Isopropylbenzène	Cumène	n° CAS: 98-82-8	0,1 – 1
Xylène, isomères mixtes, purs	Xylène : mélange d'isomères / Xylène (mélange d'isomères) / Xylène / xylène	n° CAS: 1330-20-7	0,1 – 1

Remarques : *Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial
L'identité chimique spécifique et le pourcentage exact (la concentration) de la composition ont été divulgués en tant que secret industriel. Se référer à la section 15 pour des informations supplémentaires sur les demandes concernant les secrets industriels de LCRMD.

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Lavez les vêtements avant réutilisation. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Nettoyeur d'injecteur

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes chroniques : Peut provoquer le cancer. Peut induire des anomalies génétiques. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, des vapeurs irritantes.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

Nettoyeur d'injecteur

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Le benzène est soumis à la norme 29CFR 1910.1028 qui peut contenir des exigences spécifiques pour la manutention incluant l'équipement de protection requis, les zones réglementées, le contrôle et la surveillance médicale. L'employeur
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Conditions de stockage	: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver à l'abri des sources d'ignition. Garder sous clef.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Isopropylbenzène (98-82-8)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Cumene
ACGIH OEL TWA [ppm]	5 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye, skin, & URT irr; CNS impair
ACGIH catégorie chimique	Cancérogène animal confirmé avec une pertinence inconnue pour les humains.
Référence réglementaire	ACGIH 2020
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	100 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	150 ppm
ACGIH catégorie chimique	Non classifiable comme cancérogène pour l'homme
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	1,5 g/g créatinine Paramètre : acide méthylhippurique - Milieu : urine - Temps d'échantillonnage : fin du quart de travail
Solvant Stoddard (8052-41-3)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Stoddard solvent
ACGIH OEL TWA [ppm]	100 ppm

Nettoyeur d'injecteur

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Solvant Stoddard (8052-41-3)

Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye, skin, & kidney dam; nausea; CNS impair
Référence réglementaire	ACGIH 2020

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques

Protection oculaire:

Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide
Couleur	: Rouge
Odeur	: forte Solvant
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 158 – 195 °C / 316.4 - 383 °F
Point d'éclair	: 39 °C 102.2 °F (TCC)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,798 – 0,804
Solubilité	: Aucune donnée disponible

Nettoyeur d'injecteur

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 2 mm²/s
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Matières incompatibles. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables. Des fumées irritantes.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	3400 ppm/4h
ATE CA (gaz)	3400 ppmv/4h
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
DL50 orale rat	3280 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg
CL50 inhalation rat	18 g/m³ (Exposure time: 4 h)
ATE CA (orale)	3280 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	18 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Isopropylbenzène (98-82-8)	
DL50 orale rat	1400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	12300 µl/kg
CL50 inhalation rat	> 3577 ppm (Exposure time: 6 h)
ATE CA (orale)	1400 mg/kg de poids corporel

Nettoyeur d'injecteur

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Isopropylbenzène (98-82-8)	
ATE CA (cutané)	12300 mg/kg de poids corporel
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée rat	1100 mg/kg
DL50 voie cutanée	1700 mg/kg
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Solvant Stoddard (8052-41-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Remarks on results: other
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,5 mg/l/4h
Isopropylbenzène (98-82-8)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable, Preuves de cancérogénicité
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Isopropylbenzène (98-82-8)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nettoyeur d'injecteur

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	1,8 mg/l air /> <Missing Translation : Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 452 (Chronic Toxicity Studies)
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity)
Solvant Stoddard (8052-41-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1056 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Remarks on results: other:
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Nettoyeur d'injecteur	
Viscosité, cinématique	2 mm²/s
Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
Viscosité, cinématique	< 1 mm²/s Temp.: 'other:37.8°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Polyoléfine alkyl phénol alkyl amine (Secret commercial)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Isopropylbenzène (98-82-8)	
Viscosité, cinématique	0,74 mm²/s Temp.: 'other:37.78°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Cymenes (25155-15-1)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Solvant Stoddard (8052-41-3)	
Viscosité, cinématique	0,9 – 1,6 mm²/s Temp.: 'other:' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)' Remarks on result: 'other:'
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.

Nettoyeur d'injecteur

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Peut provoquer le cancer. Peut induire des anomalies génétiques. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
CL50 - Poisson [1]	9,22 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 - Crustacés [1]	6,14 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
CL50 - Poisson [1]	7,19 – 8,28 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	6,14 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 96h - Algues [1]	2,356 mg/l Test organisms (species): other:Green algae
Isopropylbenzène (98-82-8)	
CL50 - Poisson [1]	6,04 – 6,61 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 - Poisson [2]	4,8 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 - Crustacés [2]	7,9 – 14,1 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CE50 72h - Algues [1]	2,6 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 72h - Algues [2]	1,29 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
NOEC chronique poisson	0,38 mg/l Test organisms (species): other:D. rerio and P. promelas Duration: '28 d'
NOEC (chronique)	0,35 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
CL50 - Poisson [1]	2,6 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CL50 - Poisson [2]	2,661 – 4,093 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [1]	> 3,4 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia
CE50 - Crustacés [2]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
NOEC chronique poisson	> 1,3 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '56 d'

Nettoyeur d'injecteur

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
LOEC (chronique)	3,16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Solvant Stoddard (8052-41-3)	
CL50 - Poisson [1]	2,5 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 96h - Algues [1]	0,58 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	0,1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

Nettoyeur d'injecteur	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nettoyeur d'injecteur	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,63

Isopropylbenzène (98-82-8)	
FBC - Poissons [1]	35,5
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,7

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
FBC - Poissons [1]	0,6 – 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 – 3,15

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	: Non classé
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Non réglementé En conformité avec: TDG

Nettoyeur d'injecteur

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

TDG

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus)

Les secrets commerciaux relatifs au SIMDUT du Canada : Le numéro LCRMD associé à cette demande est 03410346. La date du dépôt de la demande est 4/5/2021.

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 07-10-2017
Date de révision : 01-10-2023

Indications de changement:

Composition/information sur les ingrédients. Classification GHS.

Autres informations : Aucun.
Préparé par : Les Entreprises Kleen-Flo Tumbler Limitée

DIRECTIVES POUR L'UTILISATION DU FDS: Le produit décrit dans cette FDS est un produit pour consommateurs. Il peut être utilisé comme décrit sur l'étiquette du produit, dans des conditions normales prévisibles, sans danger pour le consommateur. Cette FDS est conçue pour fournir des informations supplémentaires sur la sécurité et la manipulation du produit.

Nettoyeur d'injecteur

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.